

Le nouvel

# Agenda Canonique

«date» n° «n°»

Bulletin du Groupe de travail des canonistes francophones de Belgique

Collège Albert Descamps, Grand-Place 45 - B-1348 Louvain-la-Neuve

«DONNEES APRES:Dossier Officialité:champs agenda canonique»

## > SOMMAIRE

Editorial. ....	1
Comptes rendus .....	2
Bibliographies .....	3
Agenda .....	4
Information .....	4

## > INVITATION

**Le samedi 14 décembre 1996 de 9h30 à 13h00, en la salle du conseil de la Faculté de Théologie et de Droit Canonique de l'U.C.L., le G.C.F. vous invite à entendre Gaëtane de Neuville sur l'expérience canonique de l'animation pastorale.**

Ce bulletin est envoyé gratuitement aux membres du Groupe de travail des Canonistes francophones de Belgique, à tous les responsables d'Eglise, canonistes, juristes et théologiens qui en feront la demande ainsi qu'à toute personne dont la requête sera agréée.

### Responsable de la Rédaction:

L-L. Christians, secrétaire du G.C.F.

### Comité de Rédaction :

P. A. Borrás, président du G.C.F.

P. J.P. Lorette, trésorier du G.C.F.

P. J.P. Schoupe, membre du G.C.F.

Tous les manuscrits, ou informations diverses peuvent être envoyés à l'adresse suivante :

(Ed. resp.) L.L. Christians  
17, rue des Nations  
B-4102 Sart-Tilman

## > EDITORIAL

Il y a trois ans, à l'initiative d'ANN JACOBS, alors chargée de cours à la Faculté de Théologie et de Droit canonique de Louvain-la-Neuve, se créait le Groupe de travail des jeunes canonistes francophones de Belgique, composé de canonistes récemment diplômés, licenciés ou docteurs des Universités de Louvain, de Rome, de Paris, de Pampelune, de Münster etc.

Dès l'origine, plus d'une quinzaine de canonistes ont répondu à l'appel, avec un succès croissant. Un double objectif a été retenu : à la fois de contact et de recherche, concernant tous les domaines du droit canonique, en ce compris le droit matrimonial.

Quatre réunions annuelles, abritées par l'U.C.L. à l'agrément du Doyen de la Faculté de Théologie et de Droit canonique, se tiennent chacune au départ d'une recherche particulière et donnent lieu à un débat et à un échange d'informations. Un séminaire ouvert est organisé une fois par an avec l'intervention d'un canoniste renommé : en 1995, Mgr BURKE, Auditeur à la Rote; en 1996, le Père BRANCHEREAU, Professeur à l'Institut Catholique de Paris. L'organisation d'une journée d'étude plus large, et la publication d'un ouvrage collectif sont en préparation.

Il est enfin apparu qu'un lieu nouveau de réflexion et de rencontre canoniques pouvait être développé en Belgique francophone pour assurer la continuité d'une présence et d'une recherche canonique de haut niveau, notamment en milieu universitaire. Le Groupe de travail souhaite mettre ce lieu à la disposition d'une communauté plus large des canonistes, théologiens et pasteurs en vue de susciter un débat étendu. Tel est l'objectif que vise à favoriser ce bulletin trimestriel : vos réactions et suggestions nous seront précieuses.

> **ACTIVITÉS DU GROUPE**

**Compte rendu des années académiques 1994-95 et 1995-96.**

*Sessions extraordinaires :*

Un premier séminaire a été dirigé par Mgr BURKE et consacré à la portée et aux limites du *personalisme* dans la doctrine canonique du mariage. Un public nombreux des officialités belges et du Nord de la France a suscité un débat particulièrement vivant, non tant sur le principe d'une visée personaliste du mariage que sur les conséquences canoniques concrètes qui pourraient en découler dans l'interprétation de diverses normes, comme celles concernant les simulations ou les incapacités psychiques.

Un deuxième thème a été celui de la portée des *déclarations des conjoints* dans les procédures en déclaration de nullité. Il a donné lieu au séminaire annuel de 1996 assuré par le Père BRANCHEREAU. Au départ d'une abondante documentation, et avec de nombreux renvois bibliographiques, le thème a été présenté dans toute sa signification non seulement pastorale mais aussi théologique, notamment quant à la portée qui en découle du *bonum coniugum*. De nombreuses questions particulières ont été soulevées, notamment celles de la pratique des notes d'audience par le juge instructeur, de la publication de ces déclarations et de leur non-transférabilité au civil.

*Sessions ordinaires :*

Un équilibre a été recherché entre les thèmes de droit matrimonial et d'autres thèmes de la discipline canonique.

*Les thèmes de droit matrimonial :*

La première analyse en droit matrimonial a été proposée par ANN JACOBS sur le thème de la protection des *droits de la défense* dans les procédures en déclaration de nullité. L'évolution de la jurisprudence rotale a été présentée ainsi que différentes questions particulières, comme celle de l'accès au dossier ou celle de la publication de la sentence. Le rôle de l'avocat, notamment dans l'exercice de la plainte en nullité a été discuté. Une bibliographie a été proposée, notamment au départ de la thèse de doctorat d'ANN JACOBS.

Un second thème, abordé par LOUIS-LÉON CHRISTIANS, a soulevé les diverses questions du *champ d'application* du droit canonique matrimonial. Les incertitudes canoniques sont encore nombreuses en ce domaine, rendues plus surprenantes encore par les avancées différentes des Codes latin et oriental. Il s'agit non seulement de s'interroger sur le droit inter-rituel (latin-

orientaux) mais aussi sur le droit inter-confessionnel (mariages mixtes et disparus; mariages légitimes). Pour chaque cas ont été distinguées les questions de la compétence des Tribunaux de l'Eglise, du droit applicable par ces tribunaux et de l'effet des décisions d'autorité religieuses non-catholiques, tant pour les nullités de mariage que pour les hypothèses de dissolubilités.

*Les thèmes non-matrimoniaux :*

La question du *statut des catholiques en défaut d'identité*, que ce soit en raison d'un acte formel d'abandon de l'Eglise, d'un abandon notoire de la foi, d'une sanction pénale expiatoire ou médicinale comme une excommunication avait été traitée au préalable et dans un champ plus large par A. BORRAS. Diverses questions spécifiques ont été abordées sur ce thème notamment la condition canonique des divorcés remariés et l'évolution de leur statut à travers les schémas du Codes de 1983, ou encore la portée de l'acte formel d'abandon, en particulier dans le cadre d'un refus formel de subvenir aux besoins matériels de l'Eglise.

La question du droit pénal de l'Eglise a été à nouveau abordée par A. EVRARD dans une réflexion au départ de la position du catéchisme universel sur la *peine de mort*. La distinction entre droit pénal et droit disciplinaire a été examinée, ainsi que la portée propre du droit canonique sur la concept de "peine".

Une présentation du statut canonique des *synodes diocésains* a été assurée par JEAN-PIERRE LORETTE, montrant avec une riche documentation l'évolution de la doctrine et de la pratique canonique de cette institution renouvelée.

Le statut de l' *enseignement catholique* confronté à la question de la liberté religieuse a été présenté par RÉGINE HABAY, dans un panorama très riche des difficultés juridiques et canoniques rencontrées tant par le caractère propre des établissements catholiques, que par les critères de subsidiations.

Le droit canonique de la *révocation d'un office* ecclésiastique et son incidence en droit civil a été examiné par LOUIS-LÉON CHRISTIANS. Au départ d'une réflexion sur la portée mutuelle des deux systèmes normatifs, un tableau de la procédure canonique a été présenté et comparé sur certains points aux prescrits civils. Les affaires Schoonbroodt de Liège et Samuel de Tournai ont été évoquées.

La portée de la *liberté de recherche* dans les disciplines ecclésiastiques, ainsi que de la liberté d'expression dans l'Eglise a été analysée par JEAN-PIERRE SCHOUPPE, au départ d'une réflexion générale

sur les droits des fidèles, dont la nature est à différencier des droits de l'homme. L'articulation entre le droit subjectif et l'objectivité de la Vérité a été au coeur de cette double analyse.

---

### Compte rendu de la séance de travail du 19 octobre 1996

---

Au cours de la rencontre de travail du mois d'octobre, PATRICK DENIS a présenté une synthèse de son mémoire de licence en sciences religieuses intitulé "*La Fonction prophétique des laïcs, du Concile Vatican II au canon 225 du Code*". Afin de dégager la portée de l'articulation entre les deux paragraphes de ce canon, il en a recomposé le parcours rédactionnel, de 1966 à 1983. Si la première mouture était déjà très proche de la formule définitive, les discussions dans les coetus ont mis en évidence le souci, mais aussi la difficulté, d'harmoniser l'apostolat des laïcs dans l'Eglise et dans le Monde et d'exprimer substantiellement le caractère séculier du laïc. La succession des deux paragraphes du canon 225 reliés par un simple "*etiam*" — là où il aurait été préférable de lire un "*ita*" — traduit cette difficulté. Le caractère séculier marque toute la qualité de *Christifidelis* du laïc dans sa participation aux trois fonctions du Christ, et cela tant dans l'Eglise que

dans le Monde. Il s'agira dès lors de le vérifier dans les trois ingrédients de la fonction prophétique, mis en évidence par *LG 35*. Ce sont le témoignage, le sens de la foi et la grâce de la parole, en synergie constante avec les deux autres fonctions royale et sacerdotale présentes dans le canon 225. On retiendra, notamment, la préséance donnée au témoignage de vie qui apparaît comme un ministère de dévoilement à la fois du Christ et de la nature profonde des réalités temporelles, ainsi que la participation au ministère de la Parole à travers le *sensus fidei* et l'apport du témoignage de la vie du monde. Au terme, le canoniste se voit interpellé pour donner une consistance institutionnelle à la spécificité du laïc.

Un débat nourri a suivi. Les interventions ont concerné d'une part la mise en pratique réelle des distinctions canoniques, et d'autre part la mise en perspective théologique de celles-ci..

## > RUBRIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

◇ Institut Martín de Azpilcueta - Facultad de Derecho Canónico - Universidad de Navarra, A. MARZOA, J. MIRAS, R. RODRÍGUEZ-OCAÑA (coord.), *Comentario exegetico al Código de Derecho Canonico*, Pamplona, E.U.N.S.A., 5 volumes, 1996, env. 8800 pp.

◇ Francis MESSNER, J.M. WOERHLING (dir.), *Les statuts de l'enseignement religieux*, Paris, Cerf-Dalloz, 1996, 204 p.

◇ Alain SÉRIAUX, *Droit canonique*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection Droit fondamental, 1996, X + 902 p.

## Nouvelle Revue

"*Revue européenne des relations Eglise-Etat — European Journal for Church and State Research*" — Peeters, Leuven, 1994 - Volume 1, 86 pages.

On doit saluer la naissance de cette nouvelle revue, annuelle, qui vient combler une lacune certaine en Belgique. Elle offre en effet les premiers moyens d'une réflexion juridique sur un des débats majeurs qui agitent notre époque : celui des

rapports entre société, droit et religion.

A cet égard, cette revue ne témoigne pas seulement du renouvellement des questions propres au droit public des cultes, comme le laisserait peut-être croire son intitulé. Elle se consacre également tant à une approche particulière des droits fondamentaux en matière religieuse qu'à une intégration des questions de droit privé dans ces différents domaines.

L'apport spécifique de cette revue est également métho-dologique. Il est de faciliter une réflexion de droit comparé par la juxtaposition de rapports annuels sur les aspects marquants de la thématique dans chaque État. On découvrira ainsi dans cette première livraison, consacrée à l'année 1993, des données d'un accès auparavant souvent malaisé, relatives au Danemark, à l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le

Luxembourg, les Pays-Bas ainsi évidemment qu'à la Belgique. La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme sur les questions religieuses est également rappelée.

La «Revue européenne des relations Eglise-Etat» complète par ailleurs une collection d'études comparées émanant du même groupe de travail international, le *European Consortium for Church-State Research*, présidé par

le Professeur Br. BASDEVANT-GAUDEMET (Paris). Ces études, publiées chez le même éditeur ou par la maison Giuffrè en Italie, approfondissent l'analyse de thèmes particuliers, comme le financement des cultes, le régime scolaire de la religion, l'objection de conscience, le droit du mariage, le droit du travail et les Églises, la condition des Églises minoritaires etc.

Sont ainsi donnés les instruments de droit positif qui permettront, on

l'espère, à la réflexion juridique de poursuivre un long arbitrage critique sur les tensions religieuses contemporaines. Entre les modèles du "désenchantement du monde" (M. Gauchet) et de la "revanche de Dieu" (G. Kepel), proposés par la philosophie politique, l'anthropologie ou la sociologie, il appartient aussi aux disciplines du droit de proposer leurs analyses.

Louis-Léon CHRISTIANS

## > RUBRIQUE AGENDA

### Prochaines séances de travail du Groupe

◇ Le samedi 14 décembre 1996 de 9h30 à 13h00 : ◇ Communication de Gaëtane de NEUVILLE sur l'expérience canonique de l'animation pastorale ◇ Mise au point du programme de la session extraordinaire de 1997 ◇ Suggestions relatives au programme de publication du groupe

◇ Le samedi 17 mai 1997 de 9h30 à 13h00 : Communication du P. Jean-Pierre LORETTE sur la portée

actuelle de la distinction pouvoir d'ordre - pouvoir de juridiction

◇ Le samedi 4 octobre 1997 de 9h30 à 13h00 : Communication du P. Eric de BEUKELAER sur le droit canonique des associations

◇ à 13h00 chacun de ces jours : déjeuner de travail

### Colloques, conférences, séminaires

Feront l'objet de prochains comptes rendus: ◇ "La scienza canonistica nella seconda metà del'1900. Fondamenti, metodi - prospettive in D'Avack, Lombardía, Gismondi, Corecco" (Du 13 au 16 novembre, aux Universités romaines La Sapienza, Tor Vergata et Santa Croce) ◇ "L'Eglise et la démocratie" (Les 16 et 17 novembre, XVe colloque national des

juristes catholiques, sous la présidence du Card. T. Bertone, Rens. : 3, avenue R. Schuman, F-13628 Aix-en-Provence) ◇ "Le facteur religieux dans l'intégration européenne" (les 21, 22 et 23 novembre, à l'Université degli Studi de Milan (en collaboration avec les Universités de Lyon).

## > AUTRES INFORMATIONS

### Divers : Le droit canonique sur l'Internet

La Revue de droit canonique de Strasbourg (<http://www.angelfire.com/free/RDC.html>) est la première sur Internet. Le site fournit des résumés d'articles ainsi que les adresses d'autres sites, comme ceux de recherches en droit canonique médiéval de l'Université de Berkeley . La Conférence épiscopale de France

(<http://www.cef.fr>) vient également d'ouvrir un site Internet.. Plusieurs traductions de la Bible peuvent y être consultées, ainsi que l'intégrale des documents du Concile Vatican II, certaines Encycliques pontificales et nombre de textes de la Tradition chrétienne.

### Palmarès juin-septembre 1996

**Diplômés en droit canonique (U.C.L.)** : D. LAM-BRECHTS, avocate à Bruxelles (G.D.); G. GELENNE, avocate à Mons (D), O.

SASSERATH, lic. en droit, (D); I. GHATTAS, curé à Bruxelles, (S) — P. DENIS, dipl. dr. can., a obtenu la licence en sciences religieuses (UCL-

GD) et a été admis à s'inscrire à la licence en droit canonique à Paris (Inst. Cath.).

